

Dossier médical à fournir et à envoyer par courrier (**sous pli confidentiel**) à la BCE afin que le médecin désigné puisse rendre un avis :

Si vous présentez une maladie ou une maladie chronique :

- un courrier médical détaillé et **récent (moins d'un an)**, rédigé par le spécialiste qui vous suit, donnant le **diagnostic précis, le date d'apparition** de votre maladie, son évolution ainsi que le **traitement** prescrit.

Si vous présentez un trouble des fonctions cognitives :

- les 3 derniers bulletins scolaires
- une copie de l'année en cours d'un devoir de français, philo ou histoire rédigé en classe
- une lettre d'un professeur attestant des difficultés rencontrées

une dyslexie et/ou une dysorthographe :

- un bilan orthophonique récent **de moins de deux ans**. Les **résultats chiffrés ou scores** obtenus pour les **différents tests utilisés** doivent être impérativement mentionnés.

une dysgraphie ou une dyspraxie :

- un bilan réalisé par le psychomotricien ou l'ergothérapeute récent (résultats des tests utilisés). Eventuellement un bilan neuropsychologique récent s'il a été réalisé ou un courrier du neuro pédiatre qui a pu vous suivre.

Si vous présentez un déficit auditif :

- un courrier médical de votre ORL récent de moins de deux ans mentionnant **le type de surdité, la date d'apparition** de celle-ci, un **audiogramme** et préciser si vous portez un **appareillage auditif**.
- un **bilan orthophonique** récent de moins d'un an le cas échéant si vous demandez des aménagements pour les **épreuves écrites**.

Si vous présentez un déficit visuel :

- un courrier médical de votre ophtalmologue récent de moins de deux ans mentionnant le type et le degré du déficit.

Si vous présentez un trouble de la parole ou du langage oral :

- un bilan orthophonique récent. Les tests utilisés pour l'évaluation du langage doivent être impérativement mentionnés.
- une lettre d'un professeur attestant des difficultés rencontrées

Ce dossier médical est confidentiel et ne sera examiné que par le médecin de la BCE soumis au secret professionnel. Celui-ci peut être amené à vous contacter par mail ou téléphone afin de vous demander, soit des précisions sur les aménagements à mettre éventuellement en place, soit des compléments médicaux.